

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

MARCHE PUBLIC GLOBAL SECTORIEL POUR LA CONCEPTION, LA
REALISATION ET L'AMENAGEMENT

pour une

**STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE
(SAS)**

MONTPELLIER (34)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Annexe 1 : Forme et contenu des offres

IMPORTANT.

Ce document est uniquement destiné à l'information des candidats. Il ne doit en aucun cas servir de base à une réponse ; la procédure étant de type restreint. Seuls les documents accessibles aux concurrents invités à remettre un rendu devront être utilisés pour répondre. Comme indiqué à l'article VI 3 de l'avis d'appel public à la concurrence, la teneur de ces documents pourra avoir été légèrement modifiée par rapport à la présente version.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – FORME DES RENDUS	3
ARTICLE 2 – DEFINITION DES RENDUS	4
2.1 - Dossier administratif	4
2.2 - Dossier architectural, fonctionnel, et technique de l'établissement	4
2.2.1 – Dossier d'avant-projet sommaire	4
2.2.2 – Support de présentation	10
2.2.3 – Panneaux de présentation.....	11
2.3 – Codes couleurs par zones fonctionnelles.....	12
2.4 – Charte graphique des flux et accès	13
2.5 – Dossier relatif aux coûts	13
2.6 – Calendrier	14

ARTICLE 1 – FORME DES RENDUS

Les offres des candidats devront être établies sur les supports suivants : un (1) original couleur et deux (2) copies papier couleur de l'ensemble du dossier, ainsi qu'en trois (3) exemplaires reproductibles établis sur DVD-R suivant les dispositions ci-après.

Les rendus devront être établis selon les prescriptions suivantes :

- Tous les documents seront produits en langue française.
- Les pièces seront numérotées (indication du numéro sur page de garde) conformément à la numérotation indiquée dans la liste des pièces. Tous les documents seront produits en langue française.
- Les fichiers seront organisés en suivant strictement, pour l'organisation des répertoires et sous-répertoires, la liste des documents demandés.
- Les mémoires seront présentés en page recto verso au format A4.
- **Tous les plans de masse et plans de niveaux feront apparaître les codes et noms des locaux.** Les codes couleur à utiliser par zone fonctionnelle sont indiqués au paragraphe 2.3 de la présente annexe.
- Tous les rendus numériques sont composés de fichiers non compressés sous format :
 - MICROSOFT WORD 2010 ou versions antérieures,
 - MICROSOFT EXCEL 2010 ou versions antérieures,
 - MICROSOFT PROJECT 2010 ou versions antérieures,
 - AUTOCAD 2013 ou versions antérieures : ces fichiers AUTOCAD comprendront l'ensemble des fichiers *.DWG, *.PLT et *.MNU nécessaires à l'obtention des documents ci-dessus (les fichiers *.DWF sont proscrits).

Les fichiers AUTOCAD devront contenir un calque intitulé « surfaces utiles » contenant les polygones fermés des différents locaux, avec indication des surfaces et code local de ces derniers.

Par ailleurs, tous les documents seront également fournis sous format *.PDF, chaque document ayant une taille inférieure à 4 Mo, sauf cas particulier (pièces graphiques et présentations powerpoint).

Les DVD-R demandés seront étiquetés et exempts de tout virus. Chaque DVD-R comprendra un fichier INDEX.TXT contenant la liste des fichiers remis avec explicitation de leur contenu, et, pour les fichiers AUTOCAD, un glossaire des noms des calques utilisés.

ARTICLE 2 – DEFINITION DES RENDUS

L'offre est présentée sous la forme d'un mémoire complet comprenant un acte d'engagement signé ainsi que 4 dossiers visant à permettre à l'Etat de vérifier la bonne prise en compte par le candidat du programme ainsi que l'atteinte des objectifs de performance qui y figurent :

- Dossier n°1 : Dossier administratif
- Dossier n°2 : Dossier architectural, fonctionnel et technique de l'établissement
- Dossier n°3 : Dossier relatif aux coûts
- Dossier n°4 : Calendriers prévisionnels d'exécution

2.1 - Dossier administratif

Le dossier comprendra les documents suivants :

1. **L'acte d'engagement rempli et signé.** La personne habilitée à représenter le candidat devra remplir et signer l'Acte d'Engagement et ses annexes, dont le cadre est joint au présent dossier de consultation.
2. **Le cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP)** tel que joint, avec ses annexes, au dossier de consultation, à accepter sans modification.
3. **Une description de la composition du candidat** et de son organisation face à la mission à remplir.
4. **Une présentation des prestataires non membres du groupement** qui seraient amenés à intervenir de façon significative en vue de l'exécution du marché et de leurs compétences au regard des objectifs fixés dans le marché.
5. **Une présentation de la mission de maîtrise d'œuvre** et de son organisation en phase conception et en phase réalisation.
6. Une note décrivant les **modalités d'organisation et de suivi des actions d'insertion** par l'activité économique.
7. L'attestation de visite du site d'implantation du projet (Montpellier)

2.2 - Dossier architectural, fonctionnel, et technique de l'établissement

Le candidat fournira, au titre du projet architectural et technique, les pièces suivantes :

2.2.1 – Dossier d'esquisse

➤ **PIECES ECRITES**

Des schémas, des croquis, des illustrations de références architecturales, pourront éventuellement compléter les éléments listés ci-dessous.

E1. Une **notice de présentation générale** organisée selon le plan ci-dessous et décrivant :

1. Le parti d'intégration du centre pénitentiaire dans son environnement (paysage, contexte urbain, prise en compte de la topographie, traitement des interfaces directes et des abords, etc.),
2. Le parti architectural général et l'image symbolique proposés, le traitement de la volumétrie, l'écriture architecturale des enveloppes, ...
3. Le principe d'organisation du plan masse (organisation des fonctions et des liaisons, implantation des bâtiments, articulation et nature des volumes, rapport espaces bâtis et espaces libres, ...), afin d'assurer, une densité équilibrée des espaces, une qualité spatiale à la fois pour le bâti et les espaces libres (qualité de la morphologie spatiale et volumétrique, qualité des vues, notamment pour les chambres, qualité de l'ensoleillement, ...)
4. Le principe d'aménagement de l'accès à l'établissement et de ses espaces publics extérieurs en contact direct avec celui-ci,
5. Les intentions relatives à l'aménagement de l'ensemble des espaces libres en enceinte et hors enceinte (traitement paysager, verdissement, ...) et notamment :
 - a) les cours de promenades (parti pris fonctionnel, architectural et paysager proposé, matériaux extérieurs et de mobiliers urbains)
 - b) les abords et les interfaces avec l'environnement extérieur du projet.en mettant en évidence la relation avec l'écriture et le parti fonctionnel, architectural, urbain et paysager proposés (cf. § 1-2-3).
6. Les intentions relatives à la qualité d'aménagement des espaces intérieurs : ambiances, matériaux, textures, finitions, choix chromatiques, éclairage et gestion de la lumière, en explicitant l'adéquation de ces choix avec la nature et l'usage (maintenabilité) des différents locaux et espaces dans lesquels ils sont prévus.
7. Les principes de sûreté passive proposés décrivant et justifiant :
 - a) les dispositions fonctionnelles et architecturales prises afin de répondre aux objectifs programmatiques de sûreté passive (sûreté périmétrique, ruptures de bâti, positionnement de la PEP et des bureaux surveillants avec liaison visuelle nécessaire, circuits d'intervention, non-covisibilité et non-communicabilité, covisibilité entre agents, sûreté des circulations principales, facilité de surveillance des circulations intérieures en détention, visibilité depuis les bureaux de surveillant) ;
 - b) les propositions en termes de limitation du caractère anxiogène des dispositifs de sûreté de l'établissement ;

E2. Une fiche signalétique du projet précisant notamment la valeur des indicateurs suivants :

1. la longueur de la paroi d'enceinte ;

2. la surface totale de la zone en enceinte (y compris zone neutre) ;
3. la surface de la zone neutre ;
4. l'emprise au sol du bâti sur l'ensemble de la parcelle (y compris stationnements, voiries, circulations extérieures)
5. l'emprise au sol du bâti en enceinte (y compris voiries et circulations extérieures) ;
6. l'emprise des surfaces végétalisées en pleine terre en enceinte
7. l'emprise des surfaces minérales
8. les emprises perméables / imperméables

E3. Les **tableaux des surfaces et capacités avec mise en évidence des écarts** du projet par rapport aux données du programme. Ces tableaux feront notamment apparaître pour chaque unité fonctionnelle du projet, ainsi que pour la totalité de l'établissement, les données suivantes : SU, **SHON**, surface de plancher et ratio SHON/SU du projet, emprise au sol du bâti sur l'ensemble de la parcelle, l'emprise des surfaces végétalisées.

E4. Le **projet de cahier des clauses techniques particulières – CCTP**, établi d'après le cadre de mémoire technique joint au présent dossier. En outre, tout écart par rapport aux prescriptions des fiches espaces devra être présenté en annexe du projet de CCTP et justifié.

E5. Une **note technique** décrivant les principes constructifs et les principaux choix techniques, à concevoir dans le cadre du projet comme un ensemble cohérent et unitaire, afin de répondre de manière optimale aux objectifs fondamentaux du Maître d'Ouvrage (cf. § xxxx) et incluant notamment :

1. les principes constructif et structurels, de fondations et de terrassement envisagés au regard de la prise en compte des contraintes spécifiques (nature du sol, hydraulique...) ;
2. les principes d'exploitation maintenance présentant notamment :
 - a) les choix techniques et l'approche en « coût global » vis-à-vis des éléments suivants: accessibilité et sécurisation, démontabilité, maintenabilité, homogénéité, standardisation, lisibilité, fiabilité ;
 - b) les modalités d'accès aux équipements techniques (production et équipements terminaux) pour chaque lot technique ;
 - c) les modalités d'accès à l'ensemble des éléments vitrés intérieurs et extérieurs à nettoyer, face intérieure et extérieure (accès direct à hauteur d'homme, perche, nacelle,...) ;
 - d) les modalités d'évacuation des déchets ;
 - e) le principe de codification, de repérage et d'étiquetage des équipements et réseaux ;
 - f) les modalités de remplacement des équipements ou pièces détachées de grosses dimensions placés dans des locaux fermés ou en toiture ;
 - g) les modalités de livraison pour les besoins de la maintenance ;
 - h) une proposition de contenu du dossier d'exploitation maintenance.
3. les principes retenus pour la qualité environnementale et présentant notamment :

- a) le parti pris architectural bioclimatique : implantation, orientation, performance de l'enveloppe (système d'isolation thermique les modalités de traitement des ponts thermiques) calcul de compacité des bâtiments.
- b) Le choix des systèmes techniques des bâtiments dans une approche en coût global (CVC, gestion de l'eau, éclairage).
- c) une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie (EFAE), conformément à l'arrêté du 30 octobre 2013.
- d)

4. Les principes retenus pour la gestion de l'eau sur la parcelle et de manière générale des aspects hydrauliques et hydrologiques, au regard des problématiques spécifiques de cette nature du site.

E6. Les principes retenus concernant le traitement des façades et des toitures sont précisé en introduction au cahier G14.

E7. La **charte Chantier faibles nuisances** (pièce du dossier de site) remplie et signée.

➤ **PIECES GRAPHIQUES**

Toute présentation sur plus d'une page des pièces graphiques demandées ci-dessous est à éviter au maximum.

Les pièces graphiques seront cohérentes avec les pièces écrites et représenteront fidèlement les dispositifs de sûreté (notamment dans les élévations et les perspectives).

Seront fournis :

G1. Un **plan masse de l'intérieur et de l'extérieur de l'enceinte au 1/500ème**, y compris l'environnement urbain et paysager, avec indication de l'emprise du projet, des bâtiments implantés dans l'enceinte et hors enceinte, des accès, du tracé des voiries et des aménagements extérieurs à l'enceinte, notamment du parc de stationnement, les plantations, les aménagements paysagers ainsi que des dispositifs de traitement des eaux. Ce plan comportera notamment les principales cotes altimétriques des ouvrages ainsi que le repérage des coupes. Les fonctions de chaque bâtiment y seront indiquées.

Ce plan masse ne fera pas apparaître les ombres portées.

G2. Une **vue axonométrique** de la proposition présentant les grandes masses **volumétriques** du projet. Pour chaque bâtiment seront indiqués la fonction et le nombre des niveaux. Elle permettra notamment d'apprécier la composition architecturale, la clarté et la lisibilité du parti plani-volumétrique général, la qualité de l'organisation et de la morphologie du bâti et des espaces libres, la relation de densité (rapport des pleins et des vides), le rapport entre surfaces minérales et surfaces végétales, l'articulation des échelles ainsi que l'optimisation générale des espaces résiduels et interstitiels. Cette vue peut être issue d'un modèle 3D du bâtiment, sans qu'un rendu de type « perspective » ne soit nécessaire. Elle sera axée sur l'entrée principale et dans une perspective cavalière (30/60) ;

G3. Un **plan de fonctionnement au 1/500ème** de tous les niveaux faisant apparaître

les différentes unités fonctionnelles et la position de leurs points d'accès ainsi que le nom et positionnement des différents locaux et espaces extérieurs. Il fera apparaître clairement les circulations et les circuits, les cours de promenade, les terrains de sports, les diverses enceintes et clôtures et les espaces verts. Les principales dimensions seront indiquées ;

Les candidats utiliseront la charte graphique des flux et accès fournie ci-dessous.

- G4. Un carnet de plans de niveaux** à l'échelle 1/200^{ème} de tous les bâtiments. Ils illustreront le fonctionnement des unités fonctionnelles et le positionnement des différents locaux et espaces extérieurs au sein de ces unités. Ils feront apparaître clairement les noms et surfaces utiles des différents locaux. Les principales dimensions seront indiquées.
- G5. Un carnet des espaces extérieurs** à l'échelle 1/200^{ème}. Il illustrera la morphologie, l'ensoleillement, la protection des intempéries, les aménagements dispositifs de sûreté de ces espaces. Il précisera également la gestion bioclimatique des espaces extérieurs.
- G6.** Quatre **coupes** significatives d'ensemble **a minima détaillant la proposition de plan masse** (incluant les abords de la parcelle, les espaces bâtis et non bâtis, y compris les zones hors enceinte), à l'échelle 1/500^{ème},
- G7.** Des coupes transversales et longitudinales à l'échelle 1/200^{ème} pour chaque bâtiment du SAS.
- G8.** Des **coupes transversales à échelle 1/50^{ème}** permettant de visualiser l'organisation spatiale des quartiers d'hébergement. Ces coupes illustreront notamment l'aménagement des coursives et des nefs (le cas échéant) ainsi que la disposition des chambres et des locaux communs ;
- G9.** Quatre **coupes** significatives au minimum, à l'échelle 1/50^{ème}, **des circulations principales** (y compris les circulations extérieures), illustrant les modalités de couverture des circulations, les dispositifs de sûreté passive employés, ainsi que les différentes configurations d'interface entre les circulations, les façades de bâtiments et les cours de promenades ;
- G10.** Un **cahier de perspectives libres** (en couleur format A3, les perspectives seront numérotées et accompagnées d'un plan de repérage des points de vue), comprenant a minima :
- n°1 : une vue en vol d'oiseau montrant l'insertion de l'ensemble des bâtiments du projet dans le grand paysage ;
 - n°2 : une vue depuis la voie d'accès au site vers la porte d'entrée principale (PEP), à hauteur ;
 - n°3 : une vue depuis une cour de promenade vers la façade d'un bâtiment d'hébergement ;
 - n°4 : Une vue d'ambiance à l'intérieur du quartier d'hébergement

Le candidat pourra ajouter toute perspective qu'il jugera utile.

Ces perspectives exprimeront les aspects qualitatifs du projet, notamment : la qualité des ambiances, les intentions en termes de matériaux intérieurs et

extérieurs, de choix chromatiques, de verdissement et l'aménagement paysager des espaces libres, d'aménagement mobilier, de signalétique ou d'éclairage. **Elles feront figurer de manière fidèle et réaliste les dispositifs de sureté passive envisagés, notamment les clôtures et les dispositifs retardateurs.**

G11. Un **carnet de flux hors et en enceinte** (format A3) à l'échelle 1/500ème, permettant de repérer pour chaque niveau les circuits de déplacement, les modalités d'accès aux différentes unités fonctionnelles et les principes de gestion des flux des différents intervenants. Il devra permettre :

1. de distinguer les circuits empruntés par les flux spécifiques aux familles, aux avocats, aux détenus, jusqu'aux unités fonctionnelles auxquels ils ont accès. Si les flux aller et retour empruntent des circuits différents, ils seront distingués.
2. de repérer les circuits empruntés quotidiennement par les flux des personnels jusqu'aux unités fonctionnelles, et notamment les différents points de passage entre les zones en et hors détention.
3. de repérer les circuits d'intervention, et notamment la position des accès intervention des différents bâtiments et espaces extérieurs.
4. de repérer les flux logistiques : livraisons fournisseurs, circulation aller-retour des chariots (linge, repas, cantine, déchets) vers les quartiers d'hébergement, flux déchets, etc.

G12. Un **cahier de chambre** individuelle courante, contenant :

1. un plan côté à l'échelle 1/20ème y compris les équipements mobiliers, les attentes électriques et la gaine technique ;
2. des vues 3D de la chambre permettant de comprendre l'aménagement des équipements ;
3. un schéma de principe de la fenêtre décrivant sa composition (ouvrant, dormant, barreaudage, occultation, nus,...) ;

G13. Un **cahier des façades incluant** :

1. les élévations principales au 1/500ème, en couleur, permettant d'apprécier dans sa globalité l'écriture et la matérialité des façades. Ces élévations seront fournis en deux versions : avec représentation de la paroi d'enceinte (vues depuis l'espace hors enceinte) et sans représentation de la paroi d'enceinte (élévations depuis l'espace en enceinte)
2. la représentation d'une trame significative pour chaque famille de façades (y compris PEP et paroi d'enceinte) au format A3 en couleur, échelle 1/50ème, orientation portrait. Chaque trame sera représentée toute hauteur, en incluant le traitement du pied de façade et de la toiture. Il sera indiqué pour chaque façade ou groupe de façades identiques (et y compris pour le pied de façade et pour la toiture) le choix de matériaux et de finitions retenu (couleur, texture, mise en œuvre, ...) à la fois pour les parties pleines et pour les ouvertures (en prenant le soin de préciser le

parti pris envisagé pour les menuiseries extérieures au regard des exigences de sûreté et de confort), les équipements et les dispositifs éventuels techniques ou de sûreté intégrés, les éléments d'éclairage et de signalétique. Les modalités de maintenance des façades et surfaces vitrées seront précisées. Des légendes, des schémas, des croquis, des illustrations de références complémentaires pourront compléter ces éléments au choix du candidat.

G14. Un **carnet** format A3 sur **les services à la personne et logistique générale**, détaillant le fonctionnement de la restauration relais, comprenant notamment :

- un plan de chaque fonction précisant l'implantation détaillée des locaux et illustrant les grands principes de fonctionnement de ces entités : accès, fonctionnement (principe de marche en avant, identification des zones sales et propres, des zones grises s'il y en a) ;
- un plan par fonction précisant les circuits et flux internes :
 - Pour la restauration relais, le plan détaillera notamment les flux de matières premières, des produits transformés, des déchets, du lavage, du personnel, des détenus, le circuit court, le circuit des chariots de remise en température (aller et retour).
 - Pour la blanchisserie relais, le plan détaillera notamment les flux livraisons fournisseurs, de linge sale, de linge propre, des déchets, du personnel, des détenus ainsi que le circuit des contenants du linge.

G15. Un **carnet** format A3 des schémas de **principe des installations techniques** de courants forts (général, HT/BT/GE, courants ondulés informatique), courants faibles (GTB, DI, VDI, communication inter système, avec localisation des locaux cœur de réseau LTB1 et LTB2), CVC (frigorifique, calorifique, aéraulique, architecture régulation GTB) et plomberie;

G16. Un plan masse général au 1/500ème, en couleur, repérant tous les dispositifs physiques de sûreté périmétrique (murs, clôtures, dispositifs retardateurs, etc.) et leurs points de franchissement, en les distinguant par types de techniques et de matériaux utilisés.

G17. Un plan d'implantation des dispositifs de détection périmétrique,

2.2.2 – Support de présentation

Les candidats fourniront un support de présentation Power Point de leur projet (50 diapositives maximum). L'objectif est de permettre la présentation des aspects fonctionnels et architecturaux par l'équipe projet de l'APIJ. Cette présentation comprendra l'ensemble des pièces graphiques relatives au plan masse (n°1), plan de niveau (n° G4), vue axonométrique et coupes (n°G1 à n° G9), chambre (n°G12), perspectives n°G1, **et des extraits du cahier des façades (n°G13)** produites dans le dossier d'avant-projet

sommaire ci-dessus.

Cette présentation ne sera pas sonorisée ni animée. Chaque diapositive pourra être accompagnée d'un commentaire. La résolution des pièces graphiques insérées dans le PowerPoint devra permettre la lecture sur un écran de projection tout en évitant un poids trop important du fichier.

2.2.3 – Panneaux de présentation

Certains éléments graphiques du dossier d'avant-projet sommaire seront présentés sur des panneaux de format A0 rigides non pliables (dont le poids unitaire sera inférieur à deux kilogrammes) mis en couleur selon la codification ci-dessous (les autres espaces des panneaux seront impérativement en blanc).

Le nombre de panneaux est limité à 3. Les panneaux seront constitués de la manière suivante :

Panneau 1 : vue 3D globale du projet, (axonométrie pièce 2) et différents vues du cahier des perspectives (pièceGXX), permettant d'apprécier l'insertion urbaine du projet, perspectives présentant les façades des bâtiments ; perspectives au choix depuis les cours de promenade et les circulations extérieures

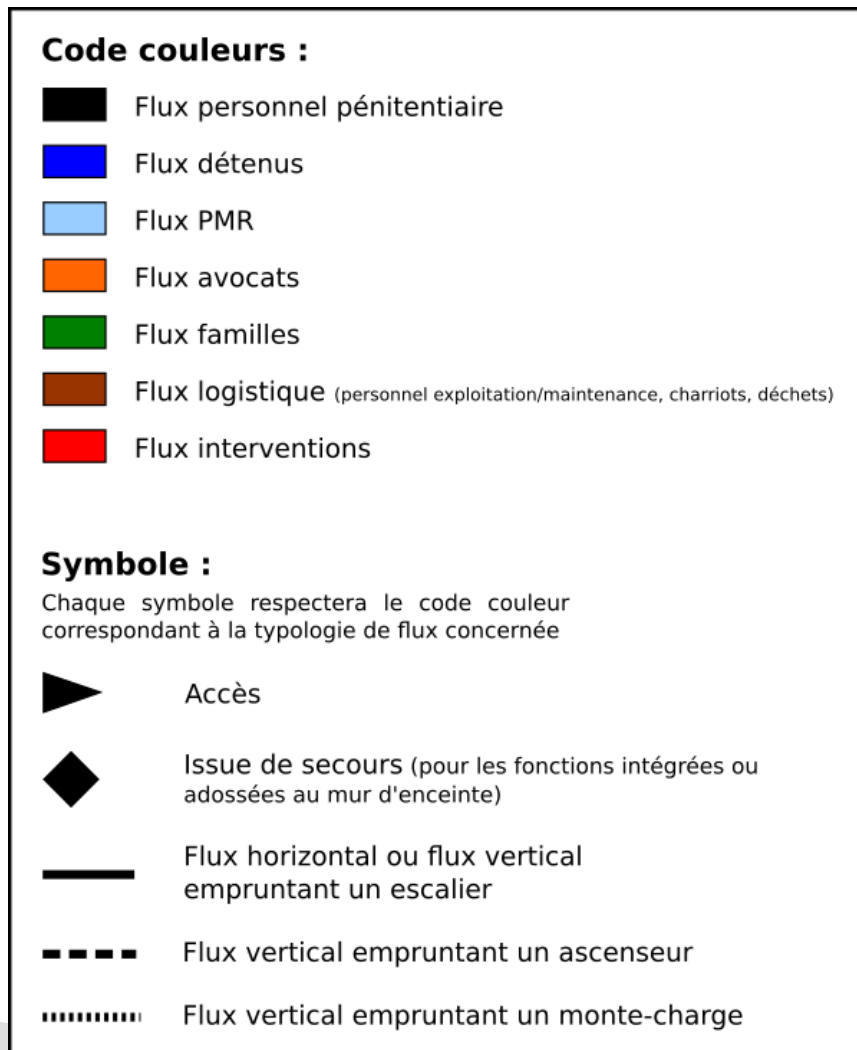
Panneau 2 : plan général et extérieur (échelle 1/500, pièce G1) et plans de fonctionnement intérieur du RDC et du R+1 (1/500), (pièces G1 et 3)

Panneau 3 : Niveau courant d'un bâtiment d'hébergement (pièce 4), perspectives significatives en hébergement (pièceXX), plan et perspective de la chambre (pièceXX)

2.3 – Codes couleurs par zones fonctionnelles

	ZONE FONCTIONNELLE	Code Autocad	Code CMJN (en %)			
			Cyan	Magenta	Jaune	Noir
D 1	Le poste d'entrée principal (PEP)	rose 211	0	50	0	0
D 2	Les locaux de sûreté	rose 211	0	50	0	0
D 3	Greffe et administration	bleu 131	50	0	0	0
D 4	Les quartiers d'hébergement	vert 81	38	0	50	0
D 5	La Plateforme d'Insertion et de Préparation à la Sortie – P.I.P.S.	vert 86	75	0	100	20
D 6	Les ateliers	vert 86	75	0	100	20
D 7	Unité médicale	vert 101	50	0	38	0
D 8	Accueil familles, Parloirs familles	Orange 31	0	25	50	0
D 9	Parloirs avocats	Orange 31	0	25	50	0
D 10	Locaux du personnel	bleu 151	50	25	0	0
D 11	Locaux fonctionnels restauration, blanchisserie	gris 254	0	0	0	16
D 12	Locaux techniques, maintenance, garages	blanc 255	0	0	0	0
	Circulations accessibles aux détenus	Vert 61	13	0	50	0
	Circulations réservées aux personnels	rose 21	0	50	38	0
	Autres espaces	blanc 255	0	0	0	0

2.4 – Charte graphique des flux et accès



2.5 – Dossier relatif aux coûts

Une décomposition fine du coût travaux proposé revêtira la forme d'un détail estimatif et utilisera le cadre de réponse de présentation des coûts – DPGF Travaux fourni dans le dossier de consultation.

La DPGF Travaux qui sera établie - selon les cadres joints qui nécessitent un avant métré - sera obligatoirement complétée par les indications à faire figurer dans chacune des colonnes et notamment les principaux matériaux ou composants proposés. Les composants et fournitures seront répertoriés en précisant leurs références telles qu'elles figurent dans les catalogues des fabricants ou fournisseurs. Les composants et fournitures qui ne figurent pas dans des catalogues seront entièrement décrits. Les sous-ensembles fonctionnels

seront également répertoriés pour chacun des composants s'ils ne figurent pas, en tant que sous-ensemble, dans un catalogue.

Le cadre joint a une valeur strictement illustrative et il appartient au candidat de décrire au travers de ce cadre d'avant métré les différentes parties d'ouvrage suivant le niveau de détail correspondant aux études qu'il a menées, éventuellement selon une sous décomposition si celle-ci contribue à la bonne appréciation du projet, notamment en ce qui concerne les choix techniques opérés. Le niveau de détail de la décomposition fournie par le groupement sera néanmoins strictement supérieur au niveau de détail fourni dans le cadre de réponse.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessaire cohérence du CCTP qu'il doit proposer avec les différents items de la DPGF.

2.6 – Calendrier

Les candidats présenteront un **calendrier prévisionnel d'exécution**.

Seront notamment précisés dans le rendu du calendrier :

- Le **calendrier détaillé des études de conception**, faisant apparaître les dates de remise des dossiers de conception et les périodes de validation (dates de démarrage et de fin des principales phases d'études (APS, APD, PRO, etc.),
- Le **calendrier détaillé des études d'exécution** (dates de démarrage et de fin des principales phases de travaux (préparation de travaux, fin de GO, Hors d'eau/Hors d'air, CET, CES, etc.) et des OPR),
- Les **tâches relatives à l'obtention des autorisations administratives**, y compris dates d'établissement des dossiers, de dépôt et d'obtention des autorisations administratives ainsi que les dates des éventuelles enquêtes publiques,
- La **date de réalisation des locaux témoins**,
- Les éventuelles dates de **dépôt des demandes d'ATEX**,
- Les **tâches caractéristiques de chaque corps d'état**, ainsi que leurs dates de début et de fin de travaux (y compris équipements spécifiques, mobilier et signalétique),
- Les dates des **opérations préalables à la réception**,
- Les dates des principales **opérations de contrôle de la qualité**,
- Les **jalons définis dans le plan de contrôle de la qualité**,
- Le ou **les chemins critiques de l'opération**, avec l'indication des dates de début et de fin de tâches,
- Les **dates de début et de fin de travaux des ouvrages de raccordement** aux différents réseaux de concessionnaires (électricité, eau, télécommunications, etc.) ou d'autres travaux ou prestations à la charge d'autres prestataires et conditionnant la bonne réalisation de l'ouvrage,

Le pouvoir adjudicateur accorde une grande importance aux enjeux relatifs à la qualité des prestations de conception, réalisation et aménagement faisant l'objet du présent marché. **Le calendrier présenté doit être compatible avec cette ambition et doit intégrer les démarches qualité portées par le candidat** (procédures propres au groupement et éléments présentés dans la note de principe sur le schéma de contrôle de la qualité rendue dans l'offre finale).

Une note présentera l'organisation mise en place à chaque phase pour assurer l'exécution du marché dans les délais en tenant compte des spécificités du site et des ouvrages à

réaliser. Le rôle de la maîtrise d'œuvre dans le suivi des phases de travaux et d'opérations préalables à la réception, permettant de garantir la qualité de réalisation et le respect du calendrier, devra être clairement indiqué.

PROJET